



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E1661

VALABLE JUSQU'AU 01/10/2025

ÉDITÉ LE 25/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/01/1965
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 27/05/2005
1 002 930

Raison sociale : ENTREPRISE SALLEE

38 RUE PIERRE LATECOERE
ET N°40
26000 VALENCE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 65 B 28

Téléphone : 04 75 56 07 07
Portable : 06 99 81 16 28

Fax :

Siret : 436 580 286 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8000381

Site Internet :

E-mail : comptasallee@aol.com

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.230073

Responsabilité légale :
REA BRICE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.230073

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2024

Effectif moyen : 47

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	23/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/10/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	03/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	04/04/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/04/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	10/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.